



# DOSSIER DE PRESSE

## Inauguration du site d'accès à l'internet mobile multi-opérateurs à Olmi-Cappella, en Haute-Corse

Le 24 mars 2017, **Régis Turrini**, Président de la Fédération Française des Télécoms et les représentants des opérateurs de téléphonie mobile, Bouygues Telecom, Free, Orange et SFR ont inauguré, en présence des élus, à Olmi-Cappella, en Haute-Corse, un **site multi-opérateurs dans le cadre du programme de couverture des zones blanches**.

Cette inauguration a eu lieu en présence de **Jean-Félix Acquaviva**, Conseiller exécutif de Corse, membre du Comité de l'ANEM et Président du Comité de massif, **Pierre-Marie Mancini**, Conseiller Départemental du Canton de l'Île-Rousse, Président de l'Association des Maires de la Haute-Corse, Maire de Costa, **Lionel Mortini**, Président de la Communauté de communes d'Île-Rousse-Balagne, de **Frédéric Mariani**, Maire d'Olmi-Cappella, **Christian Argenti**, Maire de Pioggiola, **Jean-Toussaint Antonelli**, Maire de Mausoléo, et **Michelle Antoniotti**, Maire de Vallica.

Ce site desservira les communes de Mausoléo, Olmi-Cappella, Pioggiola et Vallica. Ces quatre communes composant *la Pieve de Giussani* représentent environ 320 habitants et 102 km<sup>2</sup> de superficie. **Il a été mutualisé de manière volontaire par les opérateurs.**

**Cette inauguration s'inscrit dans le cadre de l'effort sans cesse renouvelé des opérateurs en matière d'investissement dans les réseaux mobiles pour un meilleur aménagement numérique de notre territoire.**

**Les opérateurs ont des obligations très significatives contenues dans leurs licences en matière de déploiements mobiles et atteignent aujourd'hui des taux de couverture importants du territoire en 2G et en 3G.** Les déploiements des services 4G sont également en constante progression.

Par ailleurs, la concurrence par les infrastructures incite les opérateurs à aller au-delà de leurs obligations afin de proposer une qualité de services toujours meilleure au profit des consommateurs.

Conscients qu'il est nécessaire d'apporter une réponse adaptée aux enjeux de la ruralité, les opérateurs participent aussi activement à la démarche de résolution des problèmes identifiés de couverture mobile du territoire avec l'État, en lien avec les collectivités locales.

En 2015, les opérateurs se sont fortement mobilisés, avec l'État et les collectivités locales, pour que les différents programmes de résorption des zones blanches de la téléphonie mobile initiés au fil des ans soient menés à leur terme et même complétés. **En plus des services voix (2G), ils auront déployé de manière mutualisée, d'ici mi-2017, l'internet mobile dans 3582 centres-bourgs situés en zones blanches.** Cet engagement fort pour l'aménagement du territoire s'appuie sur le déploiement de réseaux nationaux ambitieux des opérateurs, qui représentent **un investissement de 2,3 milliards d'euros annuel.**

**Au 28 février 2017, ce sont déjà 2818 communes du programme « Zones Blanches - centres-bourgs » (parmi lesquelles 958 communes de montagne) qui bénéficient de l'internet mobile de manière mutualisée par au moins trois opérateurs dont 1064 communes couvertes durant l'année 2016.**

Selon un rythme de déploiement qui s'accélère, 764 nouvelles communes du programme « Zones-Blanches centres-bourg » disposeront de l'internet mobile d'ici juillet 2017 dans les mêmes conditions, sous réserve pour certaines de la mise à disposition de l'infrastructure par la collectivité.



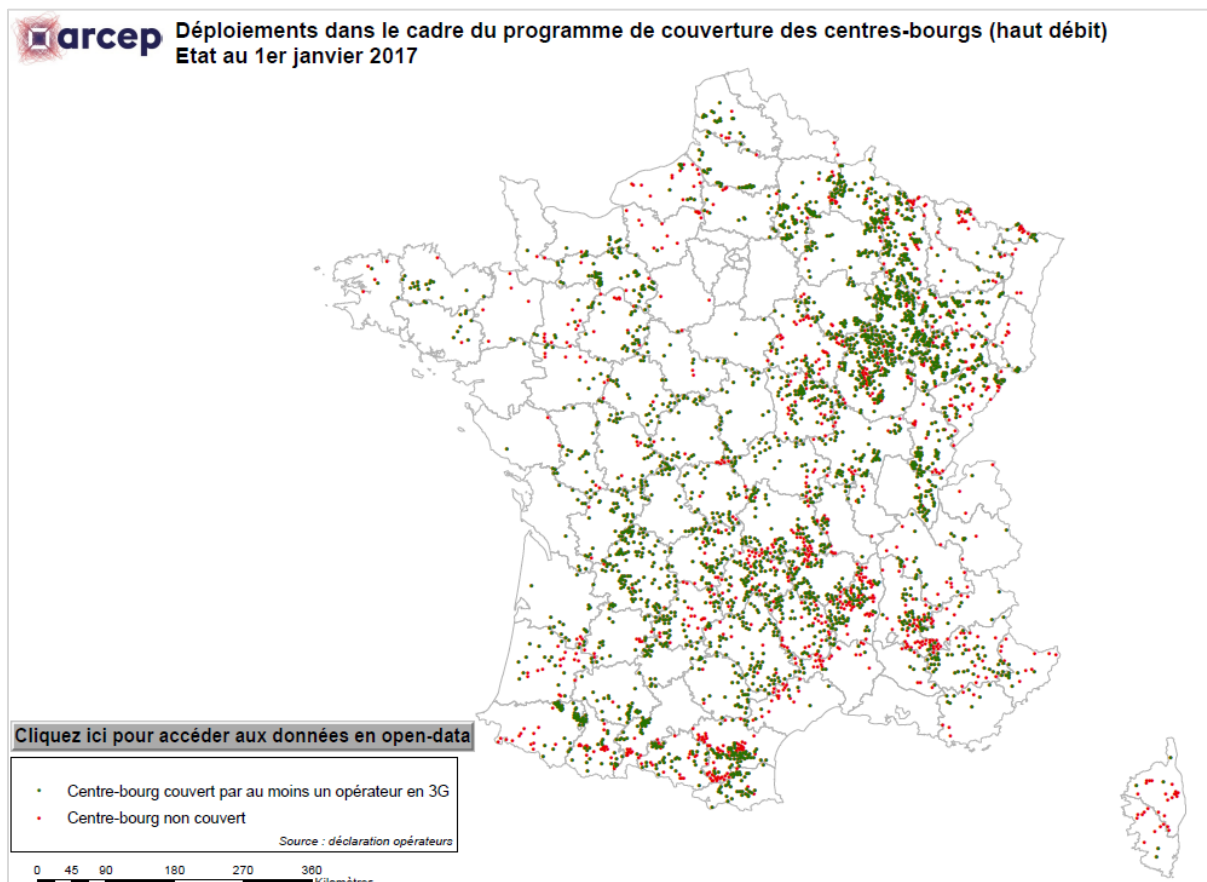
À ce jour, en Haute-Corse, 5 communes du département bénéficient de l'internet mobile de manière mutualisée par au moins trois opérateurs, sur les 18 communes du programme « Zones-Blanches centres-bourg ».

Chaque opérateur réalise lui-même une partie de ces sites – on parle d'opérateur « leader » - et accueille, de manière mutualisée ou en itinérance, les autres opérateurs.

Dans une optique de transparence vis-à-vis des citoyens et des élus, **un état d'avancement des sites couverts en internet mobile jusqu'en juillet 2017 est publié mensuellement sur le site internet de la Fédération [www.fftelecoms.org](http://www.fftelecoms.org).**

Le programme « Zones Blanches - centres-bourgs » équivaut, certes, à la couverture d'environ 1% de la population mais correspond surtout à une surface du territoire de plus de 7%, soit une surface presque équivalente à celle des Pays-Bas.

La liste des communes concernées et l'état d'avancement du programme sont accessibles ici : <http://www.francethd.fr/mobile/mobile-fs.html>



Au-delà, la Fédération et ses membres poursuivent leur travail de concert avec les services de l'État et les collectivités territoriales pour la résorption des zones blanches de la téléphonie mobile.

Ainsi, de nouvelles communes seront inscrites au programme « zones blanches -centres-bourgs » par les services de l'État à l'issue d'une campagne de mesures effectuée sur le terrain signalant une absence de couverture.

**Par ailleurs, en 2015, les opérateurs se sont engagés à financer, de manière mutualisée, les équipements de sites prioritaires dans le cadre du programme dit du « guichet Sites stratégiques », à raison d'un objectif de 260 sites par an.**

Ce programme permettra d'apporter une couverture mobile, au-delà des centres-bourgs, dans les zones de développement prioritaires, qui en sont aujourd'hui dépourvues. Des services 4G seront déployés sur ces sites, une fois les technologies correspondantes disponibles et stabilisées.

Des travaux sont d'ailleurs en cours sur l'instruction de solutions techniques spécifiques et adaptées à ces situations locales.

Ce programme, initialement de 800 sites sur quatre ans et élargi à 1300 sites par les opérateurs en mai 2016, est mis en œuvre avec l'État et les collectivités locales à travers la plateforme « France Mobile » d'identification et de traitement des problèmes de couverture mobile.

Cette plateforme « France Mobile » d'ores et déjà en ligne permet ainsi aux élus locaux de recenser les difficultés de couverture mobile constatées dans les territoires ruraux et de suivre localement les solutions proposées par les opérateurs.

Dès lors qu'il s'agit désormais de passer d'une logique de couverture de la population à une logique de couverture du territoire, la priorisation entre les différentes zones à couvrir sera cruciale et un élément clé des stratégies régionales d'aménagement numérique du territoire, notamment pour permettre une desserte en très haut débit de ces sites.

**Par ailleurs, les opérateurs – au travers de la Fédération - travaillent actuellement à un recensement et une présentation des solutions d'amélioration de la couverture à l'intérieur des bâtiments, notamment les lieux accueillant du public.**

En effet, la diversité des territoires, mais également la configuration des bâtiments, font qu'il peut demeurer des situations où la couverture mobile peut être difficile à assurer.

Ce travail aboutira à la publication par la Fédération dans les prochaines semaines d'éléments pédagogiques qui pourront être largement diffusés auprès des élus locaux, en particulier des zones les plus rurales.

**Les commissions régionales numériques seront le lieu naturel de suivi et de pédagogie des enjeux de couverture mobile sur notre territoire.**

**Par ailleurs, des comités de suivis mobile sont organisés d'une part avec les services de l'État et d'autre part, l'Association nationale des élus de montagne (ANEM) créant ainsi la mise en place d'un dialogue constructif et pérenne avec les opérateurs. Ces comités permettent en particulier de mesurer la progression des déploiements et de proposer des adaptations de couverture mobile en fonction de la réalité du terrain.**